

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a acquiescé à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer le profond regret que fait éprouver son prochain départ du Canada, et qu'il a rempli le blanc par les mots "le Sénat et les"—

Aussi, un autre message, informant cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé mardi prochain, le 16 courant, à 2 heures de l'après-midi, pour recevoir dans la Chambre du Sénat, les membres du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, avec l'adresse collective du Sénat et de la Chambre des Communes, contenant l'expression des regrets profonds que fait éprouver le prochain départ de Son Excellence du *Canada*, et que les membres de cette Chambre faisant partie du Conseil Privé seront alors présents dans la Chambre du Sénat.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société de construction du comté d'*Hochelaga*, comme société de construction permanente et pour d'autres fins," sans amendement.

Aussi, un autre message, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée)," sans amendement.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cartwright*,

*Ordonné*, que l'adresse collective du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant le profond regret que fait éprouver le prochain départ de Son Excellence du *Canada*, soit présentée de la part de cette Chambre par les membres qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cartwright*,

*Ordonné*, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger la section 23 de l'"Acte de la Marine Marchande, 1876," quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant le chargement sur le pont des navires, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.